

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 1^{er} AOUT

La poutre dans l'œil

M. Paschal Grousset, dont nous ne saurions nier les tendances libérales, encore qu'irréfléchies, ni les généreuses ardeurs sociales, vient, à notre grand dam, d'accomplir une maladresse et une mauvaise action. Tant pis pour lui. Tout petit journaliste de province que nous soyons, nous ne lui mâcherons pas les mots et nous lui dirons crûment sa vérité.

La semaine dernière (le 27 juillet), M. Grousset invitait, par lettre, M. le Président du conseil à ouvrir une instruction criminelle contre M. de Cassagnac s'avouant lui-même, avec quelque vantardise peut-être, membre du soi-disant comité royaliste qui passe pour avoir incité le général Boulanger à un coup d'Etat. M. Grousset rappelait à M. Dupuy, étant admis que ce dernier les oubliât ou les ignorât, les dispositions de l'article 637 du Code d'instruction criminelle aux termes duquel la prescription ne couvre qu'après cinq ans révolus les crimes entraînant la peine de mort ou des peines afflictives et perpétuelles, et notamment le crime de complot défini par l'article 87 du Code pénal.

Poursuivre M. de Cassagnac ! O. M. Grousset, quelle funeste idée, pour ne pas dire quelle aberration !

Voyons. Qu'est donc aujourd'hui — politiquement parlant — M. de Cassagnac ? un « vieux », un usé, plus usé que M. Floquet, un zéro, une masse de zéros alignés à la suite l'un de l'autre. Quelle influence, quelle autorité possède-t-il ? aucune. Il est mort, hélas ! très respecté moralement, et très légitimement, très naturellement, avouez-le. Depuis longtemps, M. de Cassagnac, qui, malgré la trombe de lâchages et de désaveux tombant quotidiennement sur ses cheveux gris, s'obstine, avec une teucacité, un cramponnement dignes d'une meilleure cause et d'un meilleur sort, à incarner l'idée du Bonpartisme fossile dont il connaît, mieux qu'homme du monde, le creux, l'impuissance et l'absolue démonétisation pire que celle des sous italiens, M. de Cassagnac impotent, paralysé, annihilé comme écrivain, ne devait sa dernière flamme de notoriété qu'aux clamours (on les qualifiait, à la Chambre, d'un mot qui révolterait le savoir-vivre de nos lecteurs) proférés contre les ministres bons ou mauvais — nous en comptons plus de mauvais que de bons — se succédant à la queue leuleu et sans relâche devant notre glorieuse représentation nationale.

Le coup de g...osier au Palais-Bourbon, répercuté par les mille gongs de la presse, produit, comme de raison, plus d'effet sur le gros public que l'article le plus coupant, le mieux empoisonné publié dans un journal tirant à 300 exemplaires (qui oserait attester que le tirage de l'*Autorité* atteint jamais ce chiffre ?) Cette ressource claqué entre les mains de M. de Cassagnac : il n'est plus que « la bouche d'ombre » estompée par Victor Hugo. Inscrit, depuis dix mois, sur le registre des décès parlementaires, sans ascendant rétrospectif, sans héritiers même indirects, et pris subitement d'une épaisse nostalgie de résurrection, M. de Cassagnac allume, — lui ou-

blié, plus que cela, dédaigné de ses anciens adversaires radicaux — une bombe récente à l'adresse de ses anciens alliés en boulange, déguisés en ralliés (nous n'en croyons pas un traître mot !), une bombe contre MM. de Mackau et de Mun, des hommes honnêtes, honorables, honorés, qui — suivant le même Cassagnac — gobaient jobardement les claquemets de fouet et les pétarades de défunt Ernest I^{er}.

Une bombe, n'exagérons pas : M. de Cassagnac embrase un fourneau branlant, sur lequel il passe, dans une poêle à frire sans manche, ses deux ennemis d'hier, pour les servir aux badauds, aux goinfres du potin et du boucan, sous l'espèce de rillons.

Bien entendu, les victimes de ce barbare rissolage n'exhalent aucun gémissement ; pas si naïfs ! Seul, M. Rochefort, un joli gogo celui-là et un hurluberlu de taille majeure, jette un mot négatif dans le débat — et combien hué son flasque tirage de pied !

C'est donc fini. M. de Cassagnac rentre dans son trou. La pierre va tomber sur lui....

Pas du tout.

Voilà M. Grousset qui, après avoir exhalé des cris de pintade épileptique sur la délation suggérée — affirme-t-il — par « la loi scélérate », M. Grousset dénonce M. de Cassagnac aux vindictes rétroactives du ministère, de la Chambre et du parquet !

Où la poutre dans l'œil !

Oui, mais aussi, étrange ; plus qu'étrange, inquiétant pour l'état mental et la réputation de M. Grousset.

Quatre hypothèses se présentent : maladresse, complicité, canaillerie, sottise peut-être.

La maladresse ? elle est plausible, patente. On n'exhume pas un adversaire en décomposition ; on ne le recoud pas ; on ne soulève pas le couvercle de son sépulcre. On ne prépare jamais un débat public où l'ex-croquemitaine décollé du Gers s'escrimera du geste et du poumon de façon à briser les vitres pour que ses gasconnades jaillissent au dehors.

Complicité ? inadmissible.

Canaillerie ? M. Grousset délateur ? Allons donc ! pure farce, intense mystification, qui sait ! inadvertance, bannetonage momentané... à moins que sottise carabinée.

Sottise ? impossible ! notre ancien Paschal de 1874 agençant la coupe dans le jeu posthume du feu Paul « dont — aux temps d'Aurélien Scholl, la main oléagineuse portait le coup de la mort aux pantalons gris-perle » ? On en hausserait les épaules par-dessus le Panthéon.

Quoi donc alors ?

Rien. Simplement, comme nous le disions tout à l'heure, un truisme, une chose essentiellement humaine, éternelle : la poutre dans l'œil.

BULLETIN FINANCIER

31 juillet 1894.

La réponse des primes s'est passée ainsi qu'on devait s'y attendre tout en faveur des acheteurs. Il s'est produit même après cette opération un mouvement de hausse assez accentué.

Les places étrangères sont fermes. L'argent ne paraît pas devoir se montrer très facile pour la liquidation, ce qui semblerait indiquer que la place est tout à la hausse.

Toujours peu de changements sur les actions de nos grands établissements de crédit. Le Foncier cote 917.50, le Crédit Lyonnais est à 720.

La Banque des Pays-Autrichiens est ferme à 520.

Nos grands chemins sont encore peu brillants.

Les chemins de fer Orientaux se négocient à 542.50.

Les vendeurs sont en déroute sur l'Italien qui finit à 79.30. La réponse des primes s'est faite sur le cours de 78.77 1/2.

Il y a donc eu de nombreux rachats.

L'Extérieure est mieux tenue à 64 13/32. Le Turc cote 24.60. Le Hongrois s'inscrit à 98 9/16.

En Banque, les valeurs de mines sont un peu mieux tenues. Quelques demandes en Langlaagte.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris

Tout est rompu, mon gendre !

A lire les manifestes des deux alliés, il semble bien que les radicaux n'ont pas été très satisfaits de leur alliance avec les socialistes pendant la session qui vient de finir, et il apparaît non moins clairement que ces derniers reprochent à leurs alliés un peu de tiédeur.

Chacun des deux partis vient de lancer son placard, mais tandis que les purs se sont contentés de quelques phrases violentes et sonores, leurs collègues ont eu besoin d'une brochure pour expliquer leurs actes, leurs paroles et tenter de justifier leurs votes.

Or, si les socialistes et les radicaux-socialistes sont également contents de ce qu'ils ont fait, chacun de leur côté, ils n'éprouvent ni les uns, ni les autres, une bien vive admiration pour l'œuvre de leurs associés.

Il est inutile de reproduire ici la brochure-manifeste publiée par les radicaux socialistes, c'est-à-dire par le groupe d'une cinquantaine de républicains dont font partie MM. Goblet, le général Riu, Camille Pelletan, Lefoullon, Vigné d'Octon, Loys.

Pendant, sans mettre une seconde fois sous les yeux de nos lecteurs cette prose laudative, nous remarquerons que les radicaux répudient nettement la manie des interpellations qui a fait perdre tant de temps à la Chambre depuis un an. Sur ce point, ils n'hésitent pas à se séparer de leurs associés. Ils s'excusent d'avoir eux-mêmes usé quelquefois de ce droit, mais repoussent la manie des interpellations à jet continu. Sage et prudent désaveu.

Mais il en est un autre encore plus grave. Les radicaux socialistes déclarent qu'ils n'acceptent pas les doctrines collectivistes. Ils veulent améliorer la condition des classes laborieuses, mais ils n'acceptent plus la théorie de mise en commun de toutes les propriétés.

Les choses en sont là et nous espérons bien que les relations vont s'envenimer entre les deux partis autrefois amis. Aux élections dernières, les radicaux se sont figuré qu'ils pouvaient se refaire une virginité en prenant l'épithète de socialistes, et les collectivistes ont cru qu'ils renverseraient tous les obstacles grâce à l'appui des radicaux parlementaires.

Les événements ont trompé ces rêveries et les amis d'un moment tendent à se séparer comme des associés après un inventaire désastreux. Cela prouve une fois de plus que les droits de la modération et de la sagesse restent imprescriptibles. Il n'y a rien là qui puisse nous désoler.

INFORMATIONS

Le monument de M. Carnot

M^{me} Carnot devait se rendre hier matin à dix heures et demie au Panthéon pour visiter le tombeau de son mari ; mais, légèrement indisposée, elle a fait prévenir l'architecte du monument qu'elle reculait sa visite de quelques jours.

Les travaux d'ornementation du caveau sont complètement terminés depuis avant-hier.

L'inscription suivante a été gravée sur la face du tombeau en lettres romaines blanches :

Marie-François-Sadi Carnot
Président de la République Française
Né à Limoges le 11 août 1837
Assassiné à Lyon le 24 juin 1894

Le procès Caserio. — Publicité des débats

Les débats du procès Caserio s'ouvriront demain.

Un journal affirmait que le procureur général et le président des assises avaient décidé d'interdire tout ou partie de la reproduction des débats dans l'affaire Caserio, en vertu de la nouvelle loi contre les anarchistes ; ce bruit est sans fondement et aucune résolution n'a été prise. D'ailleurs, l'assassinat du président Carnot est un crime de droit commun et ce ne serait qu'au cas où Caserio voudrait se lancer dans des déclarations anarchistes que la Cour pourrait prendre une décision sur ce point.

Révocation du commissaire de police de Cette

Une enquête à laquelle M. Charles Dupuy, président du conseil, a fait procéder sur le fonctionnement de la police de Cette, a établi, entre autres faits, que la police locale a laissé ignorer aux autorités administratives et judiciaires le résultat de deux perquisitions opérées l'une, en avril dernier, au domicile de Caserio ; l'autre, en mars, dans un magasin confié à la garde d'un surveillant de la ville.

A la suite de cette enquête, le commissaire central de la ville de Cette vient d'être révoqué, et, d'autre part, une information judiciaire est ouverte.

Les soldats aux bains froids

On s'est ému, au ministère de la guerre, des accidents mortels de plus en plus nombreux qui se produisent, chaque année, dans l'armée, à l'époque des bains froids.

Une circulaire vient d'être adressée à ce sujet aux chefs de corps.

Elle prescrit d'empêcher et de punir rigoureusement les baignades de militaires isolés.

Les exercices de natation auront toujours lieu par groupes, sous la surveillance d'officiers ou de moniteurs et seulement dans certains endroits désignés comme offrant toute sécurité.

Le pourvoi de Meunier

Meunier, condamné aux travaux forcés à perpétuité par la Cour d'assises de la Seine, a refusé de signer son pourvoi.

« Ma condamnation est stupide, a-t-il déclaré. Il fallait me condamner à mort si on me croyait coupable, ou m'acquitter si l'on me croyait innocent. En tout cas, je m'en tiens là et ne veux rien signer. »

Meunier fera partie du prochain convoi de condamnés.

Le duel d'Elva-Drumont

Les témoins de M. d'Elva, MM. Paulmier, député, et comte de Dion, se sont rencontrés lundi matin, à dix heures, dans les bureaux de la *Libre Parole*, avec les témoins de M. Drumont, MM. de Boisandré et Papillaud.

Une rencontre a été décidée. L'arme choisie est l'épée de combat.

Le duel aura lieu aujourd'hui, à l'étranger. Le lieu et l'heure en ont été tenus soigneusement secrets.

Un soldat anarchiste

On vient de faire une importante arrestation à Saint-Athème où le 16^e régiment de ligne faisait son tir de combat. Le soldat Ferret a été surpris au moment où il venait de détourner trois cartouches en disant : Il y en a une pour mon capitaine, une pour mon commandant, une pour mon colonel.

Ferret passe pour être anarchiste. Il sera traduit devant le conseil de guerre.

Nouvelle agression de sentinelles à Toulon

L'avant-dernière nuit encore, une tentative d'agression des sentinelles s'est produite, cette fois, contre la batterie de l'Eguillette. Le factionnaire a fait feu à deux reprises contre l'inconnu qui s'était approché de lui et qui a pris la fuite.

On considère ces attaques comme l'œuvre d'anarchistes qui veulent jeter le trouble dans la population et dans la garnison.

Les autorités ont ordonné à la police de procéder à de nouvelles perquisitions chez un grand nombre d'individus signalés comme suspects.

Condamnation correctionnelle. — L'anarchiste policier

Le gérant du *Peuple*, de Lyon, est condamné à six jours de prison et 1,500 francs d'amende.

Un incident a eu lieu au cours des dépositions des témoins à décharge.

Un sieur Amadon, faisant partie du groupe révolutionnaire blanquiste et bien connu dans les réunions publiques, ayant fait une déposition violente contre la police, le ministère public lui fit observer qu'il était peu qualifié pour parler ainsi et lui demanda si lui-même n'avait pas fait partie de la police. Amadon nia énergiquement ; le procureur déclara alors qu'Amadon, qui parlait sous la foi du serment, faisait un faux témoignage, car il résultait de documents certains qu'Amadon, il y a un mois et demi encore, était à la solde de la préfecture.

250,000 fr. « effarouchés »

Le train rapide du Havre qui arrive en gare Saint-Lazare à trois heures cinquante amenait, avant-hier matin, un chargement de cinquante barils contenant chacun cinquante mille dollars en pièces d'or de vingt dollars.

Six barils étaient à destination du Crédit

lyonnais ; les quarante autres étaient envoyés par MM. Lazard, de New-York, à MM. Lazard frères et C^o, banquiers à Paris.

Au Havre, la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest en donna reçu et les fit placer dans un fourgon cadencé et plombé, lequel fut accompagné à Paris par un agent commis spécialement à la garde des valeurs. A l'arrivée à Paris, le wagon fut conduit dans le hall des messageries de la rue Saint-Petersbourg et les destinataires furent avisés de venir prendre livraison le lendemain.

A la livraison, on ne trouva plus que 39 barils, et toutes les recherches, les enquêtes n'aboutirent à rien.

Le vol, si vol y a, n'a pu être commis en cours de route entre Le Havre et Paris, puisque les plombs du wagon ont été trouvés intacts ; il ne serait pas impossible que le baril disparu fût resté sur le paquebot la *Touraine* qui transportait le trésor.

Un mangeur de chair humaine

Un individu d'Alicante, âgé de cinquante ans, du nom de José Narvayo, a été écroué vendredi dernier sous l'inculpation d'avoir assassiné trois jeunes garçons qui ont disparu dans ces derniers temps sans laisser de traces, et de les avoir dévorés. C'est à la suite de la dénonciation de la mère d'un des enfants disparus, laquelle affirme avoir surpris Narvayo au moment même où il était occupé à manger de la chair humaine crue, que cette arrestation a été opérée.

Un soldat italien qui tire sur ses camarades. — Cinq victimes

Un élève clairon, nommé Murracchioli, pendant que deux bataillons du second régiment de Bersagliers traversaient un bois situé entre Gallarate et Bustoarsizio, a tiré plusieurs coups de fusil. Il a blessé légèrement trois soldats et le lieutenant Didonato. Un autre soldat a été grièvement atteint.

Ensuite, Murracchioli s'est suicidé d'un coup de fusil au cœur.

Murracchioli avait des antécédents excellents. On croit qu'il a agi sous le coup d'un subit accès de folie.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Légion d'honneur

M. Hermann Ligier, préfet de Maine-et-Loire, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

SAUMUR

Prestation de serment

A l'audience du Tribunal de commerce de Saumur du 31 juillet 1894, M. Moron a prêté serment en qualité de greffier près ce tribunal,

en remplacement de M. Collin, démissionnaire en sa faveur.

Pocharderies

N^o 1. Hier soir, Chesneau rentrait chez lui, en Fenet, la tête fortement échauffée, et, pour réintégrer son domicile ordinaire, il dut monter l'escalier du Bois-Doré. Malheureusement, à la dernière marche, l'équilibre se rompit. Chesneau dégringola sur le dos les degrés franchis et arriva, en bas, la figure écorchée et ensanglantée. Des voisins accoururent au bureau de police réclamer, sous prétexte que « la noëlle sortait de la tête de Chesneau », l'aide d'un agent qui se rendit à l'escalier sur la dernière marche duquel il trouva Chesneau, la face détériorée, bégayant un monologue très mélancolique. On conduisit à l'hospice le bonhomme, bien que son état n'inspire aucune inquiétude. Le temps de cuver, il n'y paraîtra plus.

N^o 2. C... et L..., du quartier Notre-Dame, avaient absorbé, dans la journée, d'étroite compagnie, une notable quantité de verres. Le soir, en se quittant, ils se querellèrent on ne sait à quel propos et, suivant les dires, L..., après avoir copieusement rossé son ami renversé à terre, lui aurait imprimé son pied, sur le visage, avec une telle violence, qu'un œil serait à moitié sorti.

Néanmoins, C... n'a pas encore porté plainte. On prétend même que les deux ennemis se sont réconciliés au pied d'un litre, l'honneur déclaré satisfait.

N^o 3. Il est aussi question d'une bataille, rue Brault, entre camarades prodigieusement avinés. Toutefois, comme il n'y eut ni avarie notable, ni marque extérieure du conflit, les deux parties sont tombées d'accord pour garder, « sans murmurer » chacun sa part de torques.

Objets perdus

Lundi dernier, M. Grigni, domestique chez M. Pradeau, pharmacien, rue de la Tonnelie, a perdu une somme de trente francs en monnaie enveloppée dans un papier.

Samedi soir, 28 juillet, M. Henri Guillocheau a perdu une montre en argent portant le n^o 18016.

Objet trouvé

M. Emile Haissant a trouvé, rue d'Orléans, un sac contenant douze douzaines de croix en bois, découpées mais non finies.

La classe 1893

Le contingent de la classe de 1893 à incorporer dans l'armée au mois de novembre prochain sera, assure-t-on, le plus élevé depuis la promulgation de la loi de 1889 sur le recrutement.

Cet accroissement serait dû, en bonne partie, à l'application de la loi du 24 juillet 1893,

aux termes de laquelle doit être considéré comme Français tout conscrit né en France d'un père étranger et d'une mère française.

Les commandants de recrutement, d'après leur travail de répartition, font déjà prévoir un excellent contingent pour l'infanterie et la cavalerie.

Chose à remarquer : la moyenne de la taille des conscrits est sensiblement supérieure, cette année, à celle des cinq années précédentes.

Les premiers numéros du contingent

On commence à reconnaître que le général Loizillon avait raison de formuler des réserves devant la Chambre sur la difficulté de recruter exclusivement les troupes coloniales avec des militaires rengagés.

Cette année, l'infanterie et l'artillerie de marine réclament 9,700 hommes ; 2,420 volontaires se sont seuls présentés.

Une surélévation est projetée dans les hautes-payes et les primes. Il va en résulter un accroissement annuel de dépenses de 1 million 800,000 fr.

Le gouvernement espère que les avantages matériels attireront dans les troupes coloniales 3 000 engagés et 4,000 rengagés.

Si ces prévisions ne se réalisent pas, il faut s'attendre, l'an prochain, à un remaniement de la loi du 30 juillet 1893.

L'extension croissante de notre domaine colonial entraînera probablement un retour partiel à la désignation des premiers numéros du contingent pour le service d'outre-mer.

Hippodrome de Varrains-Chacé COURSES DE SAUMUR

5 et 7 août 1894

Premier jour de Courses, Dimanche 5 août

Prix du gouvernement de la République

1,000 fr., pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 4,000 fr. — Entrée : 50 fr., moitié des entrées au second. — Distance, 2,400 mètres environ.

Prix de Nautilly (steeple-chase militaire 3e série)

Un Objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Saumur, pour sous-officiers de l'armée active montant des chevaux de troupe. — Distance, 1,800 mètres environ.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement

1,500 fr., dont 1,200 fr. au premier et 300 francs au second, pour chevaux de 3 ans et au-dessus n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné un prix de 5,000 fr., ni 8,000 fr. en plusieurs prix. Entrée : 50 fr., moitié forfait ; le troisième doublera son entrée. — Distance, 2,000 mètres environ.

Prix des Chemins de fer (course de haies, hacks et hunters, handicap, gentlemen riders)

1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. par la

UNE PUPILLE GÊNANTE

Par ROGER DOMBRE

Première partie

V

— Quelle tuile, mon pauvre ami, quelle tuile...

— Eh ! pas tant que cela.

— Comment, pas tant que cela ? Sais-tu que, aussitôt que j'ai appris le malheur qui t'arrivait sous la forme d'une tutelle, j'ai laissé ma banque et mes affaires pour venir t'apporter mes compliments de condoléance ?

— Eh ! bien, je ne suis pas trop à plaindre, répondit Simiès en caressant sa barbe grise.

— Est-ce que tu trouves amusant qu'une petite fille te tombe ainsi du ciel ? Je ne te reconnais plus : on m'a changé mon vieil ami Simiès. Donc, il te plaît de remplir le rôle de nourrice, de bonne de papa, que sais-je ! de promener, moncher, dorloter la bambine ? Je t'ai mal jugé, mon cher, pardonne-moi.

— Voyons, Félix, laisse-moi m'expliquer :

cette tutelle m'a d'abord on ne peut plus mécontenté. Gilberte se montrait sournoise, sériuse comme une petite nonne...

— Ah ! elle se nomme Gilberte ?

— Oui, comme sa mère.

— Un joli nom.

— Et qui lui va !

— L'enfant est gentille physiquement ?

— Charmante ; elle sera ravissante plus tard.

— Blonde, brune ?

— Blonde comme de l'or avec des yeux foncés, un teint de lis et de roses.

— Et comme caractère ?

— Du lait sucré les premiers jours, du vinaigre à présent.

— A quoi tient ce changement ?

— Je ne sais trop ; je n'y comprends rien ; peut-être la rusée a-t-elle tâté le terrain, puis s'est-elle montrée telle qu'elle est réellement dès qu'elle a saisi mes goûts. J'ai d'abord essayé de la mater, croyant la *shlague* un moyen infailible pour dompter les enfants, mais cela n'a pas réussi ; la petite est trop résolue pour qu'on la prenne ainsi.

— Enfin, que vas-tu en faire ?

— Voilà ; pour l'instant je ne m'attends pas à ce qu'elle me donne beaucoup de satisfaction ;

mais plus tard, quand je l'aurai façonnée d'après mes principes, que j'en aurai fait un petit philosophe en jupons, bref, quand elle sera femme et non plus fillette, ce me sera une compagnie agréable ; elle me distraira. Je ne me suis pas marié, trouvant plus commode la vie de garçon et parce que je ne me sentais pas de goût pour les obligations que comporte l'état de père de famille, mais j'avoue que, à présent que je commence à sentir le poids de l'âge et des rhumatismes, la société et les soins d'une jeune fille me seront chose précieuse.

— N'as-tu pas pensé, Simiès, que cette petite pourrait te causer quelque ennui, élevée comme elle l'a été par des parents cléricaux, imbus des principes les plus absurdes ?

Simiès fit entendre un ricanement aigu en allumant un cigare.

— Tu me crois donc bien sot, Félix ? J'ai déjà travaillé à les faire oublier à Gilberte, ces principes ; et c'est bien facile, elle n'a pas dix ans. Va, elle ne sera pas depuis six mois sous ma direction qu'elle se montrera une petite républicaine et une petite voltairienne accomplie, fie-toi à moi.

— Je ne doute nullement de ton habileté, répondit M. Félix qui se leva pour prendre

congé de son ami.

Demeuré seul, Simiès rêva quelques minutes en regardant s'élever dans l'air la fumée bleue de son londrès, puis madame Dutel vint le trouver ayant à lui demander quelques ordres relatifs au dîner du soir.

— A propos, monsieur, ajouta-t-elle sur le point de s'éloigner et revenant sur ses pas, pour quel jour faut-il préparer le trousseau de mademoiselle Gilberte ?

— Le trousseau de mademoiselle Gilberte ? répéta Simiès étonné. Pourquoi faire, le préparer ?

— Et pour la pension, donc ? Monsieur oublie qu'elle y entre le mois prochain.

— Ah ! c'est vrai, ma bonne Dutel, j'ai négligé de vous prévenir que j'ai changé d'idée.

— L'enfant va rester ici ?

— Oui, répliqua le vieillard un peu embarrassé, le médecin la trouve délicate et...

— C'est-à-dire que Monsieur la trouve amusante à présent qu'elle a le diable au corps. Moi je ne suis pas de cet avis ; est-ce que ce matin je n'ai pas rencontré Néro coiffé de mon plus beau bonnet ? Monsieur pense-t-il que c'est agréable des choses comme ça ?

— Elle a fait cela ?... Ah ! j'aurais voulu voir

Compagnie du chemin de fer de l'Etat, pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus. — Entrée: 100 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second. — Distance, 2,500 mètres environ.

1er Prix de la Société des Steeple-Chases de France, prix de Saumoussay (steeple-chase militaire 1re série)

Un *Objet d'art* ou d'utilité militaire de la valeur de 1,000 fr. pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe), inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacle et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course. — Distance, 3,000 mètres environ.

2e Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase 5e série)

2,600 fr., pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné 15,000 fr. en un ou plusieurs steeple-chases, ni deux prix de 5e série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée: 100 fr., forfait 25 fr. Au second 600 fr. sur le prix; le troisième doublera son entrée. — Distance, 3,000 mètres environ.

3e Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase régional, handicap, gentlemen)

3,090 fr., pour chevaux de 4 ans et au-dessus. — Entrée: 100 fr.; moitié forfait et 25 fr. seulement s'il est déclaré. Au second 500 francs sur le prix; le troisième doublera son entrée. — Distance, 3,500 mètres environ.

Lundi 6 août

GRAND CARROUSEL

Donné par l'École de cavalerie

Deuxième jour de Courses, Mardi 7 août

Prix de la Société d'Encouragement (3e série)

3,000 fr. offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris, ni à Chantilly. — Entrée: 50 fr.; la moitié des entrées au second. — Distance, 2,000 mètres environ.

Prix de Saumur (handicap)

3,000 fr., dont 2,000 fr. offerts par la Ville de Saumur, et 1,000 fr. offerts par la Société des courses de Saumur, pour chevaux de 3 ans et au-dessus. — Entrée: 150 fr., moitié forfait s'il est déclaré. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Distance, 2,000 mètres environ.

Prix du Thouet (steeple-chase militaire 3e série)

Un *Objet d'art* ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Saumur, pour sous-officiers de l'armée active, montant des chevaux de troupe. — Distance, 1,800 mètres environ.

1er Prix de la Société des Steeple-Chases de France, prix de Bagnaux (steeple-chase militaire 1re série)

Un *Objet d'art* ou d'utilité militaire de la valeur de 1,000 fr., pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles, et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins

avant le jour de la course. — Distance, 3,000 mètres environ.

Prix du Conseil général (steeple-chase handicap)

2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire et 800 fr. par la Société des courses de Saumur, pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus nés et élevés en France. — Entrée: 150 fr., forfait 25 fr., la moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Distance, 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Prix du Chemin-Vert (steeple-chase militaire 3e série)

Un *Objet d'art* ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Saumur, pour les sous-officiers de l'École d'application de cavalerie, montant des chevaux de cette Ecole. — Distance, 1,800 mètres.

2e Prix de la Société des Steeple-Chases de France, prix de Munct (steeple-chase militaire 1re série)

Un *Objet d'art* ou d'utilité militaire de la valeur de 1,000 fr., offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe), inscrits sur les contrôles et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles. — Distance, 3,000 mètres environ.

Prix de Consolation (steeple-chase hacks et hunters, gentlemen riders)

1,000 fr. offerts par la Société des courses de Saumur, pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus, et pour chevaux de 4 ans et au-dessus non qualifiés hacks et hunters, à réclamer pour 3,000 fr. — Tout gagnant d'un prix pendant la réunion sera exclu. — Entrée: 50 fr. au second. — Distance, 3,000 mètres environ.

VILLE DE VIHIER

Dimanche 19 août 1894

Comice agricole cantonal de Vihiers

Concours d'Animaux domestiques.
Récompenses aux vieux Serviteurs.
Exposition d'Instruments aratoires, de Produits agricoles et horticoles, viticoles et maraichers.
Exposition de Fleurs.

COURSES DE VÉLOCIPÈDES

1re COURSE, juniors, 3 prix. — 2e COURSE, réservée au canton, 3 prix. — 3e COURSE, tous véloces (3,000 mètres), 3 prix.

LE MÊME JOUR, DIMANCHE 19 AOUT

A 1 heure 1/2 précise

COURSES DE VIHIER

Prix du Conseil général (trot monté), 200 francs, pour poulains et pouliches de 3 ans, nés ou élevés dans le canton ou y étant introduits depuis six mois. — Entrée, 2 fr. — 1er prix, 100 fr.; 2e, 50 fr.; 3e, 30 fr.; 4e, 20 fr. — Distance, 2,000 mètres environ.

Prix du Département (trot monté), 450 fr., dont 50 fr. offerts par le Conseil général et 400 fr. par la Société des courses, pour chevaux et pouliches de 4 ans, nés ou élevés dans le canton ou y étant introduits depuis 6 mois. — Entrée, 2 fr. — 1er prix, 90 fr.; 2e, 40 fr.; 3e, 20 fr. — Distance, 2,800 mètres environ.

Prix de Jusatem (au galop), entrées réservées,

150 fr., pour chevaux et juments de tout âge du canton, à l'exception des pur sang. — Entrée, 5 fr. — 1er prix, 100 fr.; 2e, 30 fr.; 3e, 20 fr. — Distance, 2,700 mètres environ.

Prix des Acacias (trot monté), 160 fr., offerts par la Société des courses, pour chevaux et juments de toutes espèces du canton, n'ayant jamais gagné sur un autre champ de courses. Tout cheval ayant précédemment gagné dans cette course rendra 30 mètres. — Entrée, 5 fr. — 1er prix, 100 fr.; 2e, 40 fr.; 3e, 20 fr. — Distance, 3,000 mètres environ.

Prix de la Martinière (galop), entrées réservées, 250 fr., pour tous chevaux. — Entrée, 5 fr. — Distance, 2,700 mètres environ. — 1er prix, 200 fr.; 2e, 50 fr.

Prix de la Société des courses (trot monté), 230 fr., pour chevaux et juments de toutes espèces. — Entrée, 10 fr. — 1er prix, 180 fr.; 2e, 50 fr. — Distance, 4,000 mètres environ.

Prix des Coteaux (steeple-chase), 400 fr., offerts par la Société des courses, pour tous chevaux n'ayant pas gagné de prix de 1,000 fr. depuis le 1er janvier 1891. Poids minimum, 60 kilos. — Entrée, 20 fr. — 1er prix, 300 fr.; 2e, 100 fr.; le troisième retire son entrée. — Distance, 3,200 mètres environ.

Les engagements pour les courses de Vihiers seront reçus chez M. Sidaine, secrétaire, jusqu'au jeudi 16 août, à 4 heures du soir.

Concert, par la Musique de Vihiers.
Jeux divers, Illuminations, Feu d'artifice, Retraite aux flambeaux.

Dictionnaire de Maine-et-Loire

Nous avons parlé plusieurs fois du DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DE MAINE-ET-LOIRE. Nos lecteurs seront heureux d'apprendre la prochaine apparition de cet important ouvrage qui contiendra des notices biographiques sur toutes les notabilités du département, ainsi que de nombreuses photographies.

Que les retardataires n'hésitent pas à renvoyer leur épreuve, car le temps presse.

L'éditeur, M. Jouve, 15, rue Racine, Paris, va commencer le tirage ces jours-ci.

Facultés catholiques

La Faculté des sciences d'Angers vient d'obtenir les résultats suivants :

M. Méjasson est reçu le premier à Paris pour la licence ès-sciences mathématiques ;

M. Ferronnière est reçu le premier à Paris pour la licence ès-sciences naturelles ;

M. Rullier, déjà licencié ès-sciences mathématiques, est reçu le quatrième à Paris pour la licence ès-sciences physiques.

Tentative de déraillement

Samedi matin, vers 5 heures, M. Simon, poseur sur la ligne d'Angers à Segré, en suivant la voie pour se rendre à son service — il habite près d'un passage à niveau situé à deux kilomètres environ de la gare Saint-Serge — a trouvé sur les rails du pont du chemin de fer, au delà de Reculée, deux madriers posés dans le but évident de provoquer un déraillement.

Apercevant, au même instant, l'un de ses camarades employés, M. Burgau, qui pêchait justement sous le pont, il l'appela pour lui montrer sa découverte. Inutile de dire que tous deux ne s'attardèrent pas à de longs commentaires ; un train de marchandises allait passer quelques minutes plus tard. Ils enlevèrent à la hâte les madriers et coururent avertir leurs chefs.

La police et la gendarmerie prévenues ont immédiatement ouvert une enquête, qui se poursuit à l'heure actuelle.

Les femmes dans les postes

Il paraît que la féminisation postale est en ce moment quelque peu menacée.

Tout au moins le conseil d'administration aurait-il décidé, nous assure-t-on, de la supprimer dans plusieurs bureaux de Paris et de la province.

En dehors des plaintes du public, qui ont obligé la direction de la Seine, comme nous l'avons dit, à prescrire des mesures de sévérité, on a reconnu que, contrairement aux prévisions d'économies qui devaient se réaliser par la féminisation, les dépenses augmentaient déjà sensiblement en raison des frais de remplacement très fréquents, pour cause de

fatigue ou de maladie, d'un grand nombre de femmes employées.

Si cet état de choses persistait, l'expérience pourrait bien être totalement abandonnée.

Le temps du mois d'août

Voici les prédictions de Mathieu de la Drôme pour le mois d'août :

Assez belle période à la nouvelle lune, qui commencera le 1er et finira le 8. Continuation des chaleurs. Brusques variations de température vers la fin de cette période.

Période d'une certaine gravité au premier quartier de la lune, qui commencera le 8 et finira le 16. Pluies fortes, mais intermittentes. Matinées et soirées humides dans les contrées riveraines de l'Océan, de la Manche et de la mer du Nord. Vents très variables pendant le cours de cette période. Crue d'une durée relative des cours d'eau en France.

Beau temps à la pleine lune, qui commencera le 16 et finira le 24. Humidité dans le bassin de la Seine. Vents sur la mer du Nord, la mer d'Irlande, la Manche et l'Océan pendant le cours de cette période.

Période ayant une grande analogie avec la précédente, au dernier quartier de la lune, qui commencera le 24 et finira le 30. Soirées très fraîches sur le littoral de la Manche.

Beau temps le 31.

Mois variable ; orageux du 1er au 8 ; alternativement pluvieux et venteux du 8 au 16 ; relativement beau du 16 au 31.

EXEMPLE A SUIVRE

Nous lisons dans le compte-rendu de la séance du Conseil municipal de Verdun, qui a eu lieu mercredi 18 juillet 1894 :

« Une somme de deux mille francs était inscrite au budget, afin de donner des chaussures et des vêtements aux enfants pauvres des écoles communales. L'Association de l'extinction de la mendicité accordait 800 fr. aux écoles libres dans le même but. Elle versera dorénavant cette somme à la ville qui ouvrira un crédit général de 3,000 fr. employés à l'achat de chaussures et vêtements devant être distribués aux enfants indigents fréquentant les « écoles communales » et les « libres », sans distinction.

» La commission scolaire fera la répartition suivant les besoins des enfants et des familles. »

Nous recommandons ce vote à l'attention de tous les conseillers municipaux de France. Ils comprendront sans doute que les sentiments d'exclusivisme quelconque n'ont pas de raison d'être, et que l'exemple, tout à l'honneur du Conseil municipal de Verdun, est à suivre partout.

FEMME ET FLEUR

De même que la fleur se révèle à nos sens
Par son éclat, ses frais parfums doux et charmants ;
La femme, qu'elle soit en marquisse ou manante,
Echale du Congo la senteur carressante.

J. du Batoys, au savonnier Victor Valsier.

Bulletin Météorologique du 1er août

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 20°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 18°
Midi,	763 m/m	au-dessus 24°
Hausse,	m/m	
Baisse,	1 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 13°

Quai de Limoges et place Saint-Michel

Grand MANÈGE au Galop

Marchant à la vapeur

Lo plaisir des enfants et des grandes personnes.

POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT

Grand Aquarium Indo-Africain

Quai de Limoges

Exposition de la plus grande collection de Crocodiles, Caïmans et Alligators.

Repas des animaux à 8 heures 1/2 du soir.

Les Ichneumons

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Néro ainsi accoutré ! s'écria Simiès en se tordant de rire ; ah ! ah ! ah ! la gamine a des inspirations aussi originales ?

— D'abord, continua madame Dutel très piquée, je ne suis pas entrée dans la maison de Monsieur pour y être bonne d'enfant, et...

— Qu'à cela ne tienne, sortez-en, ma bonne Dutel, sortez-en. Je n'ai plus besoin de vous, d'ailleurs, car je vais donner une institutrice à ma nièce.

— Alors, Monsieur me renvoie ? demanda la femme de charge qui étouffait de colère à l'idée de perdre une si belle placée.

— Nullement ; mais vous paraissez si affligée de ce que je garde chez moi l'enfant de mon neveu...

— Moi, affligée?... Dieu garde ! Monsieur me connaît bien peu : j'adore les petites filles.

— Alors tout est pour le mieux ; soignez Gilberte et montrez-vous complaisante avec elle : vous n'aurez pas lieu de vous en repentir.

Rassurée, madame Dutel quitta la chambre et murmura en s'éloignant :

— Tu mets ça sur le compte de la santé de la gamine, vieille cervelle détraquée, mais tu trouves à présent du plaisir à voir jouer l'enfant ; ça va aller comme ça jusqu'à la fin de

l'été ; puis si, passé cette époque, elle te gêne ou te lasse, tu sauras bien la coffrer sous un prétexte quelconque. Qui vivra verra.

Puis elle annonça à Gilberte la décision de son oncle ; la fillette ne manifesta aucun étonnement.

— Je le savais, répondit-elle tranquillement ; j'ai dit à mon oncle qu'il me déplairait de vivre au pensionnat.

— Voilà qu'elle le mène déjà par le bout du nez !... s'écria madame Dutel en levant ses grands bras au ciel. Qu'est-ce que ça sera alors dans un an ou deux ?

(A suivre.)

PRIX de l'hectolitre de froment et d'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 14 » à 15 »	de 12 » à »
Saumur,	de 14 20 » à »	de 11 » à »
Cholet,	de 15 » à »	de 11 » à »
Bangé,	de 15 » à »	de 10 50 à 11 »
Segré,	de 15 » à »	de 11 50 à »
Beaupréau,	de 15 » à »	de 11 25 à »
Montfaucon,	de 14 75 à »	de 11 25 à »
Montreault,	de 15 » à »	de 11 » à »
Chamillé,	de 16 » à »	de 9 50 à »
Champloceaux,	de 15 » à »	de 11 25 à »
St-Florent-le-Vieil,	de 15 » à »	de 11 50 à »
Vihiers,	de 15 50 à »	de 9 » à 10 »
Brissac,	de 15 » à »	de 11 » à »
Chalonnnes,	de 15 » à »	de 11 50 à »
Doué,	de 14 50 à »	de 9 » à »

FONDS		Est.		VALEURS DIVERSES		Russe 4 0/0 1893.		Bons de lot de 100 fr.	
3 0/0	104 70	— Obl. 3 0/0 nouv.	467 50	Gaz pour l'étranger	600 —	— 4 0/0 Consolid. 1 ^{re} et 2 ^e série	102 —	VALEURS FRANÇAISES	
3 0/0 amortissable	100 35	Lyon-Méditerranée	1359 —	Gaz Compagnie parisienne	1112 —	— 3 0/0 or 1891	88 05	OBLIGATIONS	
3 1/2 1894	108 40	— Obl. 3 0/0	460 25	Cie Transatlantique	300 —	Crédit foncier égyptien	453 —	Chemins Brésiliens 4 1/2	
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi	1070 —	Omnibus de Paris	—	VILLE DE PARIS	—	Eaux Compagnie générale 3 0/0	
Banque de France	3940 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	454 —	Suez (actions)	2877 —	Oblig. 1855-60 3 0/0	585 —	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0	
Comptoir national d'Escompte	514 —	Nord	1785 —	FONDS ÉTRANGERS		— 1865 4 0/0	518 —	Fives-Lille	
Crédit Foncier	914 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	480 —	Anglais 2 3/4	—	— 1869 3 0/0	425 50	Transatlantique 3 0/0	
Crédit Industriel	538 —	Orléans	1440 —	Autriche 4 0/0 or	100 35	— 1871 3 0/0	414 —	Panama 1 ^{re} série 6 0/0	
Crédit Lyonnais	720 —	— Obl. 3 0/0 1884 nouv.	465 —	Egypte Dette unifiée	103 40	— 1886 3 0/0	420 —	— 2 ^e série 6 0/0	
Société Générale	456 —	Ouest	1078 —	Espagne extérieure 4 0/0	64 75	— 1894 2 1/2 0/0	370 25	— 3 ^e série 6 0/0	
CHEMINS DE FER		— Obl. 3 0/0 nouv.	465 50	Hongrois 4 0/0 or	8 55	CRÉDIT FONCIER		— à lots	
Est-Algérien	—	Ouest-Algérien	575 —	Italien 5 0/0	79 —	Communes 1879		Suez 5 0/0	
— Obl. 3 0/0	422 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	427 —	Portugais 4 1/2 0/0	177 50	Foncières 3 0/0 1879		— 3 0/0	

Etude de M^e BARON, avoué-licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 13, successeur de M^e L. ALBERT.

VENTE

SUB SAISIE IMMOBILIÈRE
EN UN SEUL LOT, DE
DIVERS IMMEUBLES
CONSISTANT EN :

Terre, Vigne, Pré, Bois et Landes
Situés sur les communes de Saint-Macaire-du-Bois, du Puy-Notre-Dame et des Verchers (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 25 août 1894, à midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :
Qu'en exécution d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de Me Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du seize mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de sa dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le cinq juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume 51, numéros 28 et 29 ;

Et aux requête, poursuite et diligence de :
Madame Eméline Berthe, propriétaire, veuve de M. Victor Legueu, demeurant au Puy-Notre-Dame,
Ayant pour avoué constitué M^e BARON, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Dupetit-Thouars, numéro 13,
Créancière saisissante ;

Il sera, sur et contre :
M. François Mestreau, cultivateur, et Madame Augustine Bernard, son épouse, demeurant ensemble à la Bournaie, commune de Saint-Macaire-du-Bois, Parties saisies.

Procédé, le samedi vingt-cinq août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente aux enchères publiques, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désignés, saisis sur les époux Mestreau-Bernard.

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

Immeubles situés commune de Saint-Macaire-du-Bois

1. Un morceau de terre, sis à Baissé, contenant environ quatre ares trente centiares, joignant d'un côté M. Borit et d'autre côté Guyon ;

2. Un morceau de pré et vigne, sis au Bois-de-Bray, contenant environ trente-cinq ares, joignant MM. Foulard, Grandmaison et Jarry ;

3. Un morceau de lande et bois, sis au Bois-de-la-Gareane, contenant environ trois ares cinquante-cinq centiares, joignant MM. Rahard et Bernard ;

4. Un morceau de lande et bois, sis au même lieu, contenant environ deux ares soixante-sept centiares, joignant d'un côté Rahard, d'autre côté Foulard ;

5. Un morceau de vigne, sis au Clos-de-Lassay ou le Grélon, contenant environ six ares, joignant MM. de la Selle, Coquin et Frappereau ;

6. Un morceau de vigne, sis au même lieu, contenant environ deux ares quatre-vingt centiares, joignant MM. Frappereau, Fardeau, Lethuille et Bernard ;

7. Un morceau de vigne, sis à la Haute-Saulaye, contenant environ un are quarante centiares, joignant MM. Garreau et Nicolas ;

8. Un morceau de vigne rouge et blanche, sis au Moque-Chien, contenant environ sept ares quarante centiares, joignant MM. Bernard, Jarry et un cours d'eau.

Immeubles situés commune du Puy-Notre-Dame

9. Un morceau de vigne, sis aux Eau-bues-de-la-Raye ou les Longues-Versennes, contenant environ quatre ares quarante centiares, joignant MM. Poupard et Gay ;

10. Un morceau de vigne, sis aux Eau-bues-de-la-Raye, contenant environ trois ares trente centiares, joignant MM. Mestreau et Gantier ;

11. Un morceau de vigne, sis aux Eau-bues-de-la-Raye, contenant environ huit ares quatre-vingt centiares, joignant MM. Desplaces et Jousset.

Immeubles situés commune des Verchers

12. Un morceau de vigne, sis dans les Gats, contenant environ quatre ares dix centiares, joignant MM. Sorin et Beaumont ;

13. Un morceau de vigne, sis au même lieu, contenant environ trois ares quatre-vingt centiares, joignant MM. Linard, Balin, Tessier et Gay ;

14. Un morceau de vigne, sis aux Eau-bues-d'Argenté, contenant environ neuf ares soixante centiares, joignant MM. Meslier et Gay ;

15. Un morceau de vigne, sis au même lieu, contenant environ cinq ares quarante centiares, joignant MM. Fretellière et Marcadeux ;

16. Un morceau de vigne, sis à Argonté, contenant environ huit ares quatre-vingt centiares, joignant la route et M. Cesbron ;

17. Un morceau de vigne, sis aux Treilles-aux-Jards, contenant environ quatre ares soixante centiares, joignant MM. Girault et Leroy ;

18. Un morceau de vigne, sis aux Chenaies, contenant environ quatre ares quarante-neuf centiares, joignant M. Pichot et les héritiers Sorin ;

19. Un morceau de vigne, sis sous le Pouet, contenant environ quatre ares quarante centiares, joignant d'un côté M. Herpin et d'autre côté divers ;

20. Un morceau de vigne, sis aux Nouettes, contenant environ cinq ares cinquante centiares, joignant MM. Douet et Gaudin ;

21. Un morceau de terre, sis au Champ-Curé, contenant environ trente-trois ares cinquante centiares, joignant un chemin et M. Dallencou.

Sur la mise à prix de . . . 500 fr.

Déclaration relative aux hypothèques légales

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.
Saumur, le trente-un juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

G. BARON.

Enregistré à Saumur, le 30 août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le
ce Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e BARON, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 13 ;
2^o Et au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1895

Jolie MAISON

Avec Cour et Jardin renfermé de murs.

Située rue de la Croix-Verte, n° 92 (ancienne route d'Angers)
S'adresser à M. MILSONNEAU, 9, rue Nationale.

Tribunal de commerce de Saumur

Report faillite Brunet

Par jugement en date du 31 juillet 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a reporté l'ouverture des opérations de la faillite Brunet, marchand de fourrages à Saumur, au 30 janvier 1894.

Pour extrait,
Le Greffier, MORON.

Etude de M^e LAIZON, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M^{me} la comtesse de La Courbe, à Gizeux.

Le Dimanche 5 août 1894, à midi, et jours suivants,

De mobilier ancien et moderne, linge, vache, cheval et voitures, bijoux et objets d'art, tableaux, miniatures, porcelaines de Sèvres et du Japon, collection d'armes, livres anciens, collections d'éventails, etc., etc.

La vente aura lieu expressément au comptant avec 10 0/0 en plus pour tous frais.

Ordre de la vente :

Dimanche 5 août. — Mobilier courant, vache, cheval, voitures.

Lundi 6 août. — Meubles de salon, salle à manger, mobilier artistique, tentures.

Mardi 7 août et jours suivants. — Bijoux, objets d'art, armes, tableaux, livres.

Demander le catalogue général à M^e LAIZON, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

A VENDRE

OU A AFFERMER
Une Maison Bourgeoise

Avec cinq hectares en Jardin, pré, champs, vigne, petit étang entouré d'arbustes verts et autres.

Le tout sis à Geay, canton de Saint-Varent (Deux-Sèvres), à un kilomètre d'une station du Chemin de fer de l'Etat.

S'adresser, pour visiter les lieux et traiter, à M. AUBOUIN, expert à Geay.

VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, prépare au vin d'Espagne.

Prix de la bout. : 3 fr.
PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS
rue Saint-Jean, SAUMUR.

PONEYS à Vendre

Samedi 4 et Dimanche 5 août, dans les écuries de M. Guéret, Champ de Foire et rue de Poitiers, 29, seront à vendre QUANTITÉ DE PONEYS, plus UNE JUMENT DE SELLE bai brun, âgée de 6 ans, taille 1^m52.

A LOUER OU A VENDRE MAISON ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

A LOUER

MAISON fraîchement restaurée

Comprenant : salon, salle à manger, cuisine, quatre chambres à coucher, bûcher, cellier et cabinets d'aisance.

S'adresser, 25, rue Beaurepaire.

A VENDRE

Voiture dit Duc

S'adresser à M. HALBERT, propriétaire à Fontevault.

A CÉDER

Epicierie et Débit

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE de suite un ménage, l'homme connaissant la culture, la femme pour soigner les bestiaux.

ON DEMANDE un bon comptable connaissant parfaitement la tenue des livres et au courant de la correspondance pour le commerce des vins.

Sérieuses références seraient exigées.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

Commodité, Économie
LESSIVE MAGIQUE
FAIRE SA LESSIVE
Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.
Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.
Elle détruit les germes des maladies contagieuses.
Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.
Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.
Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU
ÉPICERIE NOUVELLE
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

ÉPICERIE PARISIENNE
33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER
IMBERT Fils
Eau-de-Vie blanche pour Fruits
1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p^r 0,20
SIROPS (garantis pur sucre) : le litre 2 fr. 25
Assortiment complet 1/2 — 1 40
ABSINTHE PERNOT le litre 4 »
AMER PICON — 2 75
RHUM, depuis — 1 50
Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR
Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)
Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (226 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (226 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.
Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
Montpellier, 45 — 1.75 —
Armagnac, 50 — 2.00 —